

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

02 décembre 2015

Tenue de la 13^{ème} Réunion annuelle du Réseau francophone de la régulation des télécommunications à Bâle (Suisse)

La 13^{ème} réunion annuelle de FRATEL s'est tenue les 30 novembre et 1^{er} décembre 2015 à Bâle à l'invitation de la Commission fédérale de la communication (ComCom) et l'Office fédéral de la communication (Ofcom) suisses. Elle a réuni près d'une centaine de participants, représentant 21 régulateurs membres du réseau et des acteurs du secteur venus partager leurs expériences sur l'« impact des convergences entre réseaux sur la régulation des communications électroniques ». L'ANRT a été représentée par M. Abdelaziz TIB, Directeur de la Réglementation à l'Agence.

Cette rencontre a été l'occasion d'examiner les différentes formes de convergence au sein du secteur des télécommunications mais également avec les autres secteurs économiques organisés en réseaux. Ces convergences ont un impact direct sur le nouvel écosystème numérique et par conséquent sur la régulation des communications électroniques. L'action du régulateur pour accompagner cette évolution est mise en avant.

Le thème retenu a été décliné en trois tables-rondes d'une demi-journée chacune.

La première a traité la problématique de la convergence entre les réseaux de communications électroniques et les autres secteurs économiques organisés en réseaux. Elle est partie du constat des difficultés inhérentes au déploiement d'infrastructures physiques de réseaux, notamment en fibre optique. Les participants ont souligné la nécessité de mobiliser toutes les infrastructures disponibles pour réduire ces inégalités. Ils ont également analysé les solutions s'appuyant sur d'autres réseaux, notamment via un partage du génie civil, en soulignant les limites de ces usages intersectoriels.

La régulation de ce nouvel écosystème numérique (réseaux, services et contenus numérisés) était l'objet de la deuxième table-ronde. Celle-ci s'est focalisée sur la convergence des réseaux et la numérisation des contenus permises par les récentes évolutions technologiques. Lesquelles évolutions ont créé un nouvel écosystème numérique.

L'accès aux services et aux contenus est ainsi devenu ubiquitaire, les mêmes services et contenus se retrouvent disponibles indistinctement sur différents réseaux (FttH, câble, cuivre, hertziens). Cette convergence des réseaux touchant, en particulier, les secteurs des télécommunications et de l'audiovisuel, amènent à s'interroger sur l'évolution de la régulation des réseaux et des services. L'objectif est de relever le défi du déploiement des réseaux très haut débit d'une part, et de la dématérialisation et la numérisation des services d'autre part.

La dernière table-ronde a discuté des défis de régulation pour accompagner la convergence fixe-mobile. Elle a permis de constater que cette convergence est aujourd'hui une réalité dans plusieurs pays membres du FRATEL. Elle s'est également interrogée sur l'adéquation des outils de régulation à la convergence fixe-mobile et aux nouveaux enjeux qu'impliquent la transition des réseaux fixes et mobiles vers le tout IP, notamment en matière d'interconnexion.

La réunion annuelle a par ailleurs été l'occasion d'élire le nouveau comité de coordination du réseau, l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT) du Maroc prenant la présidence pour 2016. Elle est accompagnée de deux vice-présidents : l'Autorité de réglementation des secteurs des postes et des télécommunications du Togo (ART&P) et l'Office fédéral de la communication (Ofcom) suisse. Le plan d'action 2016, proposé par ce nouveau comité, a été adopté par les membres présents.

A propos du FRATEL :

Lancé en 2002 à Paris à l'occasion d'un symposium des régulateurs francophones organisé à l'initiative de l'Autorité française de Régulation des Télécommunications (devenue l'ARCEP en 2005) et en présence de représentants l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), de la Banque mondiale et de la Commission européenne, le réseau compte une cinquantaine de membres répartis sur quatre continents.

Le réseau s'est fixé un double objectif. D'une part, créer des liens privilégiés et faciliter les échanges d'information et d'expérience entre les régulateurs ayant la langue française en partage. Et d'autre part, mettre en œuvre des actions de formation sur des thèmes d'intérêt commun.

La charte adoptée à Bamako en 2003 reprend ces objectifs et définit son mode de fonctionnement autour d'un Comité de coordination renouvelé chaque année et composé d'un président et de deux vice-présidents et d'un secrétariat exécutif permanent assuré par l'ARCEP, en charge de mettre en œuvre le plan d'action annuel.